

# E-LEARNING : LA PRATIQUE PAR L'AVOCAT DE L'EXPERTISE JUDICIAIRE PARCOURS 2

3 Masterclass animées  
par des professionnels  
et des experts  
intervenant dans  
le domaine  
de l'Expertise Judiciaire.

**7 heures (travaux  
compris) – 100 €**

**Module 5 :**  
**Les particularismes  
de l'expertise judiciaire**

**Module 4 :**  
**Le déroulement  
de l'expertise**

*(suite du parcours 1)*

**Module 6 :**  
**Expertises  
transfrontalières**

*(suite disponible  
au sein du parcours 3)*

Session ouverte du 1<sup>er</sup> janvier au 30 décembre de l'année civile en cours

Inscriptions ouvertes jusqu'au 15 décembre de l'année civile en cours

ixad

CONSEIL NATIONAL  
DES BARREAUX  
LES AVOCATS

## Auteurs

Elizabeth MENESGUEN, Ancienne Bâtonnière du Barreau du Val-de-Marne, Ancienne Présidente de la Commission Formation du CNB

Alain NUÉE, Premier Président Honoraire, près la Cour d'Appel de Versailles

Béatrice DESHAYES, Avocate au Barreaux de Paris, Avocate au Barreau de Cologne, Spécialisée en risques industriels et assurances

Claude VALLET, Magistrat Honoraire, Cour d'Appel de Nancy, Ancienne Présidente de Chambre de Recours, OEB

Roch MENES, Chirurgien, Expert Judiciaire Honoraire, Président d'Honneur de la Compagnie Nationale des Médecins de Justice

Hervé FOULT, Chirurgien Orthopédiste, Expert près la Cour d'Appel de Paris

Florence BOYER, Avocate au Barreau de Paris

Sylvie PERRIN, Commissaire aux Comptes, Expert-Comptable près les Cours d'Appel de Versailles et du Centre

Sylvie PATTE, Ingénieur Civil des constructions, Arbitre agréée CMATP et CMAP, Expert près la Cour d'appel de Versailles

Antoine CHATAIN, Avocat au Barreau de Paris

Dominique HAM, Avocat au Barreau de Paris

Camille POTIER, Avocate au Barreau de Paris

## Contenus pédagogiques

**Objectif pédagogique module 4 :** De l'ouverture des opérations à la remise du rapport, quelles étapes l'expertise doit-elle obligatoirement traverser ? Peut-on réduire, voire stopper l'expertise ? Peut-on l'étendre ? Sous quelles conditions ? À chaque étape de l'expertise ses contraintes, et ses codes. Les maîtriser, ça permet à l'avocat de déterminer quel rôle jouer à chaque moment.

**Objectif pédagogique module 5 :** Le principe, et la structure d'une expertise judiciaire restent les mêmes pour chaque juridiction, et dans chaque matière. Néanmoins, des particularismes subsistent, et méritent d'être identifiés. Quels sont-ils ? En fonction de la juridiction, mais aussi de la matière, les modalités de l'expertise judiciaire s'adaptent. En avoir conscience permet d'agir en responsabilité.

**Objectif pédagogique module 6 :** Comment se passe une expertise judiciaire si elle se déroule dans plusieurs pays ? Est-ce le même régime ? Y a-t-il des principes internationaux ? À l'échelle européenne ? À l'échelle du monde ? En cas d'expertise transfrontalière, l'avocat est nécessairement moins informé, moins expérimenté.

**Evaluation finale :** pour valider et évaluer les acquis des apprenants à la fin de leur parcours de formation.

*La formation comprend des documents interactifs sous la forme d'infographies ou de présentations permettent également aux apprenants d'être actifs dans leur apprentissage.*

Date de dernière mise à jour du module : janvier 2023